



DART'S DOUP

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

PLONEVEZ DU FAOU

Le 4 février 2026 à 19 heures, les membres fondateurs de DART'S DOUP se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle Ar Veilh à Plonevez du Faou.

En présence de :

Madame Marguerite Bleuzen, maire de Plonevez du Faou

Madame Julie Périé, présidente du comité du Finistère de fléchettes traditionnelles
et de 14 personnes intéressées par le projet

L'assemblée générale désigne :

Yann Le Goff en qualité de président de séance.

Dominique Le Goff en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le projet de statuts de l'association
- Le projet de règlement intérieur de l'association
- Le projet de budget prévisionnel de l'association
- Le devis demandé pour l'achat de matériel pour l'activité de l'association.

Ordre du jour :

Le président rappelle que l'assemblée générale constitutive doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Echanges et adoption des statuts
- Echanges et adoption du règlement intérieur
- Présentation d'un budget prévisionnel et des démarches engagées
- Montant de l'adhésion à l'association
- Désignation des membres du bureau
- Démarrage et planning des entraînements

Déroulement :

Le président de séance expose l'historique de la création de cette association. Arrivé sur la commune en juin 2025, et après rencontre avec la municipalité, une animation a été proposée lors du Téléthon sur la commune. Les retours très positifs ont fait que l'idée de création d'une association de fléchettes traditionnelles a fait son chemin et avec le soutien de la mairie, l'aménagement et la mise à disposition d'une salle, c'est possible.

Première résolution : constitution de l'association

Après exposition du projet par le président de séance, l'assemblée générale décide à l'unanimité de constituer une association dénommée DART'S DOUP, dont le siège social sera à la mairie de Plonévez du Faou, 2 rue des Frères Floch, 29530 Plonévez-du-Faou, et dont l'objet sera le suivant :

- de promouvoir la pratique du jeu de fléchettes traditionnelles.
- de proposer à ses membres la pratique du jeu de fléchettes traditionnelles à pointe acier en loisirs et/ou compétition.
- de participer à des compétitions,
- d'organiser des compétitions,

Seconde résolution : adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts et le soumet à l'assemblée générale. Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts à l'unanimité.

Troisième résolution : adoption du règlement intérieur

Le président de séance présente le projet de règlement intérieur et le soumet à l'assemblée générale. Après discussion, l'assemblée générale adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

Quatrième résolution : adoption du budget prévisionnel

Le président de séance présente le projet de budget prévisionnel 2025/2026 et le soumet à l'assemblée générale. Après discussion, l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

La secrétaire de séance expose les dépenses déjà effectuées avant la création de l'association ainsi que le devis matériel pour une demande de subvention d'aide au démarrage auprès de la municipalité

Cinquième résolution : montant de l'adhésion annuelle

L'adhésion annuelle fixée par l'assemblée est de 60,00 €

Sixième résolution : Démarrage et planning des entraînements

Le démarrage de l'activité est prévu pour début mars dès que le matériel sera acheté.

Les entraînements se tiendront tous les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 salle Douar -Espace Ar Veilh

Une porte ouverte sera organisée courant mars sur un samedi après midi en fonction de la disponibilité de la salle.

L'association souhaite organiser des tournois inter-clubs conviviaux une fois par trimestre, pour tous compétiteurs et loisirs.

Septième résolution : désignation des membres du bureau

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Le Goff Dominique, nationalité française, retraitée, 5 Kerhoaden 29530 Plonévez du Faou, Présidente
- Caënes-Bardon Mickaël, nationalité française, Taxi, 13 rue des frères Floch 29530 Plonévez du Faou, Trésorier
- Le Scoul Jean Yves, nationalité française, retraité, 10 rue Pierre Lohéac 29540 Spézet, Trésorier adjoint
- Le Goff Yann, nationalité française, retraité, 5 Kerhoaden 29530 Plonévez du Faou, Secrétaire
- Vasseur Peggy, nationalité française, responsable d'habitat partagé, 23 rue de Kermaria 29530 Plonévez du Faou, Secrétaire adjointe

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le président de séance

Yann Le Goff



La secrétaire de séance

Dominique Le Goff

